

7/ TRANSPORT

Une navette de bus vous est proposée : Vienne – Gémens (voir plaquette tarif)
Les parents ou les accompagnateurs sont responsables de leurs enfants aux arrêts de bus, jusqu'à l'arrivée de l'animateur, en respectant les horaires prévus sur chaque arrêt.
Prévoir d'être présent aux arrêts de bus, 5 minutes avant l'heure prévue.

Les enfants de moins de 8 ans doivent impérativement être accompagnés par les parents ou par une personne de plus de 16 ans notifiée dans le dossier.

Tout changement de personne au retour doit être signalé au centre et l'identité de cette personne doit être mentionnée dans le dossier.

Les changements d'arrêt de bus dans la journée ne sont pas possible dans un souci d'organisation.

Si un doute survient sur le lieu de retour de l'enfant, la direction de GEMENS contactera la famille. En cas de non information de la famille, l'enfant sera gardé sur GEMENS pour des raisons d'organisation et de sécurité.

8/ DIVERS

Prévoir un change pour les plus petits si besoin. Marquer les vêtements et les sacs de tous les enfants.

Le centre décline toute responsabilité concernant la dégradation, la perte ou le vol d'objets personnels (Jeux vidéos, jouets, téléphones portables,...).
Déposer les objets précieux, clés,... auprès de la direction.

AUTORISATION PHOTO : dans le cadre des activités du centre, vos enfants peuvent être pris en photo, merci de remplir l'autorisation dans le dossier ou préciser en cas de désaccord.

L'inscription d'un enfant aux accueils mercredis vacances vaut acceptation du présent règlement et engagement à le respecter.

Espace famille : <https://vienne.espace-famille.net> Pôle Enfance – Ville de Vienne

Contacts :

Tél : 04 74 57 10 91

Mail : gemens@mairie-vienne.fr

1/ PUBLIC ET FONCTIONNEMENT

Centre municipal situé à Estrablin à environ 5 kilomètres de Vienne, il est implanté dans un parc de 4 hectares. Le centre est ouvert chaque période de vacances scolaires et tous les mercredis (hors jours fériés)

Le centre de loisirs accueille des enfants âgés de 4 à 12 ans révolus. Les enfants sont répartis par groupe d'âges et encadrés par des personnes diplômées ou en cours de formation. Un accueil d'adaptation peut être organisé en lien avec l'équipe de direction de Gémens.

Les animations proposées sont organisées en lien avec les objectifs pédagogiques fixés par la structure et en tenant compte de la réglementation en vigueur établie par la Direction de la Cohésion Sociale ainsi que les services de la PMI (- de 6 ans)

Différentes activités permettent aux enfants de découvrir et de développer leurs compétences tant au niveau culturel, sportif ou artistique. La notion du Vivre Ensemble est un axe fort du travail pédagogique mené par l'équipe d'animation.

2/ INSCRIPTIONS

L'inscription administrative renouvelable chaque année scolaire **est obligatoire**.

Un dossier famille doit être complété et remis soit au service Education soit directement à GEMENS, accompagné des pièces justificatives obligatoires (téléchargeable sur <http://www.vienne.fr/education-jeunesse>)

Des permanences d'inscription sont proposées à GEMENS, préalablement au premier accueil afin d'accompagner au mieux votre enfant et vous aider dans vos démarches.

L'accueil de l'enfant n'est possible que lorsque le dossier famille est complet et les décharges de responsabilité signées par les responsables légaux.

Toute modification des renseignements fournis à l'inscription doit être signalée : numéros de téléphone où joindre les parents en cas d'urgence, adresse, personnes autorisées, etc...

3/ RESERVATIONS Espace famille, mail ou téléphone (attention aucune réservation auprès de l'école)

Mercredis : Les réservations se font au minimum 48h00 à l'avance soit le lundi 12h00 pour le mercredi suivant sous réserve de places disponibles.

Deux possibilités d'accueil : demi-journée avec repas ou demi-journée sans repas
Pour les enfants scolarisés le mercredi matin, voir les modalités de prise en charge des enfants à la sortie de l'école avec le secrétariat. Accueil à la journée pour les enfants non scolarisés le mercredi.
Vacances scolaires : Les réservations se font au minimum 48h00 à l'avance. Soit le jeudi 12h pour le lundi de la semaine suivante.

Plusieurs possibilités d'accueils : journée complète, demie journée matin ou après-midi avec ou sans repas
Les réservations sont prises dans la limite des places disponibles.
L'inscription pour les stages, veillées et mini-camps ainsi que pour les activités particulières (sortie places limitées, piscine,...) doivent se faire exclusivement auprès du secrétariat du centre. Pour les veillées et mini-camps, un tarif spécial est établi (Réservation définitive sauf en cas de maladie sur présentation d'un justificatif médical.

Conditions d'annulation (attention aucune annulation auprès de l'école)

Pour toute annulation de réservations ou absences (mercredis et vacances), il est **impératif** de prévenir le secrétariat dans un délai de **48 heures** afin que le coût de votre réservation soit décompté.
En cas de maladie, il vous sera demandé d'avertir GEMENS avant 9 h 00 de fournir un certificat médical ou un courrier certifiant que votre enfant est malade.
Sans justificatif, la réservation sera facturée

Réclamation, retard, non-paiement

En cas de réclamation, il convient de s'adresser au secrétariat directement. Toute contestation concernant un pointage ou le montant de la facture doit être faite dans les 2 mois suivant son émission, par écrit (mail ou courrier) Au-delà, aucune contestation n'est recevable et aucune régularisation n'est possible.

4/ SANTE

Les enfants accueillis doivent être à jour de leurs vaccinations conformément au calendrier en vigueur (vaccin obligatoire : DT POLIO, vaccin recommandé : ROR)

**Aucun médicament ne pourra être donné aux enfants
(il est souhaitable de demander une adaptation du traitement au médecin)**

Dans le cas d'un traitement médical indispensable à l'accueil de l'enfant, faire établir un **PAI (Protocole d'Accueil Individuel)**, précisant les modalités de l'accueil et les dispositions particulières à prendre. Pour toutes demandes particulières (traitement, soins, allergies...) prendre contact auprès de la direction. Prévenir de tous problèmes de santé ou familiaux pouvant perturber l'enfant.

Les enfants malades ou contagieux ne sont pas acceptés au centre. En cas de maladie survenant en cours de journée, les parents en sont immédiatement informés et devront venir chercher l'enfant.
En cas d'accident survenant à un enfant, les parents en sont immédiatement avertis. L'équipe de direction consultera les services du 15 en cas de nécessité.

En cas de blessure nécessitant l'hospitalisation de l'enfant, celui-ci sera transporté par les pompiers au centre hospitalier le plus proche. Un membre de l'équipe accompagnera l'enfant en attendant l'arrivée des parents.

5/ AUTORISATION

Seules sont autorisées à récupérer l'enfant, les personnes majeures inscrites sur la fiche d'inscription.

Ou EXCEPTIONNELLEMENT une personne mineure d'au moins 16 ans dûment autorisée par les responsables légaux (Courrier daté et signé transmis à GEMENS)

Non réservation et gestion des retards

Le mercredi, si un enfant **reste à l'école après la classe (12h00)**, l'enseignant contactera la famille puis envisagera son accueil sur GEMENS en cas de force majeure (retard des parents ou à défaut de directives de la part de la famille)

Si un enfant reste après l'heure de fermeture de GEMENS (18h30), la direction appellera les parents, puis les personnes autorisées à récupérer l'enfant figurant sur la fiche d'inscription.

Si la famille ou les contacts restent injoignables, nous nous réservons le droit de faire appel aux autorités compétentes (Police Municipale), qui prendront les dispositions nécessaires.

Seuls les enfants de plus de 8 ans ont le droit de rentrer seul, autorisation à l'année (à notifier sur le dossier) où par écrit avec la mention de la période concernée.

Si vous souhaitez emmener ou récupérer vos enfants en dehors des heures d'accueil, merci de vous adresser directement au secrétariat ou auprès de la direction afin que l'arrivée ou le départ de votre enfant soit noté. Pour le bon fonctionnement du centre, cette possibilité doit rester exceptionnelle.

6/ FACTURATION – REGLEMENT

Les factures sont éditées chaque début de mois suivant la période de présence. Passage en perception des factures impayées chaque fin de mois.

Possibilités de règlement par carte bancaire via espace famille, chèque, chèque vacances ou espèces auprès du secrétariat.

Les reçus et les attestations de présences seront édités sur demande uniquement.

Aucun règlement ne pourra être pris à la garderie où aux arrêts de bus.